

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 3044)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
Mme Le Dissez

ARTICLE 12 BIS

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« au sens de la section 2 *bis* du chapitre I^{er} du présent titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.